



MARCHE DE FOURNITURES

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

*Avis d'appel d'offres n°438/23/SBEE/DG/DPAL/PRMP/DCMEDDP/SPM du
13/11/2023*

Objet : ACQUISITION DE CLIMATISEURS AU PROFIT DE LA
DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA
LOGISTIQUE

Source de financement : *Budget Autonome*

Janvier 2024

[Handwritten signature and initials]

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Demande de Renseignements et de Prix
n°438/23/SBEE/DG/DPAL/PRMP/DCMEDDP/SPM du 13/11/2023
relatif à l'acquisition de climatiseurs au profit de la direction du
patrimoine de l'approvisionnement et de la logistique

Mode de passation : DRP

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 04 janvier à 15 heures, dans la salle 116 de la Direction Générale de la Société Béninoise d'Énergie Électrique sise à Ganhi, Avenue du Gouverneur Général PONTY, face Préfecture du Littoral, 01 BP 123 COTONOU, la Commission d'ouverture et d'Évaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n° 0775/23/DG/PRMP/DCMEDDSP/SPM du 17/10/2023.

- Président : Monsieur Nestor HOUAGA
- Rapporteur : Monsieur Fortuné HOUNDJI
- Membres :

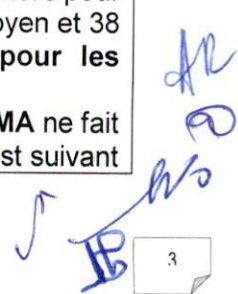
Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
DAF	Elvire VODJI	Représentant DAF/SBEE	Avec voix délibérative
DPAL	Rogatien AGOSSOU	Représentant DPAL/SBEE	
PRMP	Parfait HONVOU	SPM/PRMP	

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	Intitulé : l'acquisition de climatiseurs au profit de la direction du patrimoine de l'approvisionnement et de la logistique.
Procédures	
Mode de passation	DRP
Justification	Montant prévisionnel requis
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N° 183/23/SBEE/DG/CCMP/SP du 31/10/2023

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a question mark in a box.

Soumissionnaire(s) en liste	
1) KJ- GENIAL BTP 2) ZICK SERVICE 3) REGMA 4) 3CIE SARL 5) BENIN CONTINENTAL/SERVICES 6) SGGTP SARL 7) EMERALD GROUP	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	Motifs
2)ZICK SERVICE	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La fiche technique du soumissionnaire ZICK SERVICES ne fait pas mention d'étiquette-énergie selon les normes en vigueur pour les 3 types de climatiseurs ; ❖ Le soumissionnaire ZICK SERVICE a fourni un agrément pour l'importation des appareils frigorifiques au Bénin en lieu et place du Certificat de conformité à la norme environnementale du produit.
3)REGMA	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La fiche technique du soumissionnaire REGMA ne fait pas mention de la tension 220-240 pour les climatiseurs de 1,5CV – 2 CV et 3 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire REGMA ne fait pas mention de la fréquence 50 HZ pour les climatiseurs de 1,5CV – 2 CV et 3 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire REGMA ne fait pas mention du Redémarrage automatique pour les climatiseurs de 1,5CV – 2 CV et 3 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire REGMA porte une classe énergétique A++ (EER 3,48) au lieu de Classe énergétique : A++ (EER compris entre 3,2 et 3,4) pour les climatiseurs de 1,5CV – 2 CV et 3 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire REGMA : Niveau maximal de pression sonore extérieur est 52 au lieu de 50 ; le niveau maximal de pression sonore pour intérieur est de 38 pour le haut 35 pour le moyen et 31 pour le faible au lieu de 23 dB exigé pour les climatiseurs de 1,5CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire REGMA : Niveau maximal de pression sonore extérieur est 54 au lieu de 50 ; le niveau maximal de pression sonore pour intérieur est de 46 pour le haut 40 pour le moyen et 35 pour le faible au lieu de 23 dB exigé pour les climatiseurs de 2 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire REGMA : Niveau maximal de pression sonore extérieur est 55 au lieu de 50 ; le niveau maximal de pression sonore pour intérieur est de 50 pour le haut 45 pour le moyen et 38 pour le faible au lieu de 23 dB exigé pour les climatiseurs de 3 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire REGMA ne fait pas mention de la Condition climatique de test suivant



	<p>la norme ISO 5151 : T1 pour les climatiseurs de 1,5CV – 2 CV et 3 CV ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ La fiche technique du soumissionnaire REGMA ne fait pas mention d'étiquette-énergie selon les normes en vigueur pour les climatiseurs de 1,5CV – 2 CV et 3 CV ; ❖ Le soumissionnaire REGMA n'a pas fourni dans son offre la note indiquant la durée de la garantie des fournitures contrairement aux exigences du point 4 de l'Annexe A-1-2 pièces nécessaire pour la conformité technique.
<p>4) 3CIE SARL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La fiche technique du soumissionnaire 3CIE SARL ne fait pas mention de la technologie inverter pour les climatiseurs de 1,5 CV – 2 CV et 3 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire 3CIE SARL ne fait pas mention du Redémarrage automatique pour les climatiseurs de 1,5 CV – 2 CV et 3 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire 3CIE SARL présente un niveau maximal de pression sonore extérieur est 52 au lieu de 50 ; le niveau maximal de pression sonore pour intérieur est 37 db au lieu de 23 dB exigé dans sa fiche technique pour le climatiseur de 1,5 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire 3CIE SARL présente un niveau maximal de pression sonore extérieur est de 54 au lieu 50 ; le niveau maximal de pression sonore pour intérieur est de 42 db au lieu de 23 dB exigé dans sa fiche technique ainsi que dans sa description technique pour le climatiseur de 2 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire 3CIE présente un niveau maximal de pression sonore extérieur est de 52 au lieu 50 ; le niveau maximal de pression sonore pour intérieur est de 45 db au lieu de 23 dB exigé dans sa fiche technique ainsi que dans sa description technique pour le climatiseur de 3 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire 3CIE SARL ne fait pas mention de la Condition climatique de test suivant la norme ISO 5151 : T1 pour les climatiseurs de 1,5 CV – 2 CV et 3 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire 3CIE SARL ne fait pas mention d'étiquette-énergie selon les normes en vigueur pour les climatiseurs de 1,5 CV – 2 CV et 3 CV ; ❖ Le soumissionnaire 3CIE Sarl a fourni pour le Certificat de conformité à la norme environnementale du produit un document en anglais contrairement aux dispositions des Instruction au Candidat dispose au point 8.1 « L'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission,

	<p>échangés entre candidats et l'Autorité contractante seront rédigées dans la langue française. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le candidat dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en langue française par un organisme habilité qui fera foi. ».</p>
<p>5) BENIN CONTINENTAL/SERVICES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La fiche technique du soumissionnaire BENIN CONTINENTAL /SERVICES ne fait pas mention de la Tension : 220V-240V pour les climatiseurs de 1,5 CV – 2 CV et 3 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire BENIN CONTINENTAL /SERVICES ne fait pas mention de la Fréquence : 50HZ pour les climatiseurs de 1,5 CV – 2 CV et 3 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire BENIN CONTINENTAL /SERVICES ne fait pas mention du Redémarrage automatique pour les climatiseurs de 1,5 CV – 2 CV et 3 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire BENIN CONTINENTAL /SERVICES porte une classe énergétique A++ (EER 3,48 pour 1,5 CV, 3,46 pour 2 CV et 3 CV) au lieu de Classe énergétique : A++ (EER compris entre 3,2 et 3,4) pour les climatiseurs de 1,5 CV – 2 CV et 3 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire BENIN CONTINENTAL /SERVICES : Niveau maximal de pression sonore extérieur est 52 au lieu de 50 ; le niveau maximal de pression sonore pour intérieur est de 38 pour le haut 35 pour le moyen et 31 pour le faible au lieu de 23 dB exigé pour les climatiseurs de 1,5CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire BENIN CONTINENTAL /SERVICES : Niveau maximal de pression sonore extérieur est 54 au lieu de 50 ; le niveau maximal de pression sonore pour intérieur est de 46 pour le haut 40 pour le moyen et 35 pour le faible au lieu de 23 dB exigé pour les climatiseurs de 2 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire BENIN CONTINENTAL /SERVICES : Niveau maximal de pression sonore extérieur est 55 au lieu de 50 ; le niveau maximal de pression sonore pour intérieur est de 50 pour le haut 45 pour le moyen et 38 pour le faible au lieu de 23 dB exigé pour les climatiseurs de 3 CV ; ❖ La fiche technique du soumissionnaire BENIN CONTINENTAL /SERVICES ne fait pas mention de la Condition climatique de test suivant la norme ISO 5151 : T1 pour les climatiseurs de 1,5 CV – 2 CV et 3 CV ;

Handwritten notes in blue ink:
 AR
 BWS
 (circled symbol)

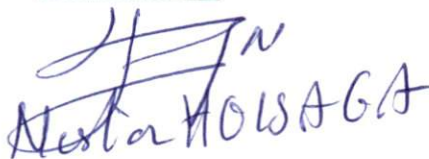
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La fiche technique du soumissionnaire BENIN CONTINENTAL /SERVICES ne fait pas mention d'étiquette-énergie selon les normes en vigueur pour les climatiseurs de 1,5 CV – 2 CV et 3 CV ; ❖ Le soumissionnaire BENIN CONTINENTAL/SERVICES a fourni dans son offre pour le Certificat de conformité à la norme environnementale du produit un document en anglais contrairement aux dispositions des Instruction au Candidat dispose au point 8.1 « L'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre candidats et l'Autorité contractante seront rédigés dans la langue française. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le candidat dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en langue française par un organisme habilité qui fera foi. ».
6)SGGTP SARL	Le soumissionnaire SGGTP SARL a fourni une clé USB vide et donc ne comportant pas la version scannée de l'offre contrairement aux exigences du point 9 de l'avis qui stipule « Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique » ; aussi le point 10 de l'avis stipule « Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire».
7)EMERALD GROUP	Le soumissionnaire EMERALD GROUP n'a pas fourni dans son offre le Bordereau des prix pour les fournitures (selon que les fournitures sont à importer, sont déjà importées ou sont fabriquées au Bénin), daté, signé et cacheté comme exigé au point 7 de l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre. Il a fourni plutôt deux (02) documents intitulés « Bordereau Descriptif et quantitatif » et « Devis quantitatif t estimatif » qui ne respectent aucun des modèles de bordereau des prix pour les fournitures.
Attributaire	
Nom	KJ- GENIAL BTP
Montant proposé	35 405 900 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	35 405 900 FCFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Acquisition de climatiseurs au profit de la direction du patrimoine de l'approvisionnement et de la logistique.

Prix	35 405 900 FCFA TTC
Délai d'exécution	deux (02) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Le Président a clôturé la séance à 16 heures.

Fait à Cotonou, le 25 Janvier 2024.

Le Président

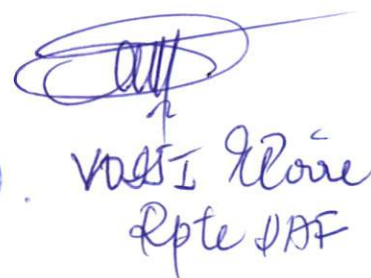

Nestor HOSAGA

Le Rapporteur


Fortune HOUNSI

Les membres


Rogatien AGBOU


VASTI ROU
Rpte DAF


Parfait HONVOU
SPN/PRMP